

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-059/PR/SEJS portant création d'un Comité National d'organisation des travaux de la 17ème session de l'Assemblée Générale Elective de l'ACNOA.

n° 2017-059/PR/SEJS

Ministère SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS	Date de publication 22 mars 2017
Numéro JO n° 6 du 30/03/2017	Date du numéro 30 mars 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution en date du 15 septembre 1992
 - VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
 - VU**La Loi n°85/AN/15/7ème L portant ratification de la Convention de l'UNESCO contre le dopage
 - VU**Le Décret n°2006-0152/PR/MJSLT portant création d'un Comité National Olympique Sportif Djiboutien (CNOSD)
 - VU**Le Décret n°2016-109/PREdu 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre
 - VU**Le Décret n°2016-110/PRE en date du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement
 - VU**Le Décret n°2016-148/PRE en date du 23 juin 2016 fixant les attributions des membres du gouvernement
- SUR Proposition du Comité National Olympique Sportif Djiboutien.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé un Comité National d'Organisation des travaux de la 17ème session de l'Assemblée Générale Élective du président des Comités Nationaux Olympiques du Continent Africain (ACNOA), qui aura lieu à Djibouti du 03 au 13 mai 2017.

Article 2

Le Comité National d'Organisation est placé sous la coprésidence de La Présidente du Comité National Olympique et Sportif Djiboutien, Membre du CIO Madame Aicha Garad Ali et du Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports Son Excellence Monsieur Hassan Mohamed Kamil.

Article 3

- d'assurer les travaux préparatoires– coordonner la réalisation de l'ensemble des activités liées aux travaux des réunions conjointes des participants de la 17ème Édition des pays membres de l'ACNOA. Il est composé comme suit :
Président d'honneur : Mr Hassan Mohamed Kamil Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Présidente : Mme Aicha Garad Présidente du CNOSD et Membre du CIO
Vice-présidents : Fardouza Moussa Egueh, Vice-présidente du CNOSD
Mohamed Ahmed Cheik, Vice Président du CNOSD
Abourachid Youssouf Abtidon, Conseiller technique SEJE
Commission Logistique : Président : Eirik Pertes, Chirurgien dentiste
Membres : Khaled Naguib Ahmed, Conseiller technique de Djib-Telecom
Ali Adabo Ali, Principal du CEM de Hodan 3
Président FDNNagah Alrasas Mohamed, Eployée MAES
Sally Faissal Abdourahman, Etudiante à l'Université de Djibouti
Nasser Aidarouss Saleh, Employée au CNOSD
Commission Secrétariat : Président : Faissal Abdourahman Abdoul-Raguib Secrétaire Général CNOSD-
Membres : Saad Hassan Aden, Conseiller pédagogie MENFOP
Robleh Djibril Sougal, Conseiller technique Ministre Délégué chargé du Commerce, des PME
Ayanleh Ahmed Wabéri, Professeur d'EPS MENFOP
Zahra Mohamed Hassan, Secrétaire administrative du CNOSD
Oubah Abdillahi, Employée au SJES
Commission Visa Arrivée-Départ
Président : Yahya Hassan Melaou, Police de PAF à l'AID
Membres : Ali Houssein Offleh, Police de PAF à l'AID
Ahmed Hamadou Ahmed, Police de PAF à l'AID
Commission hébergement et restauration
Président : Djilani Mohamed Doualeh, Président de la Fédération D. de Basket-ball
Membres : Elias Abdillahi Guelleh, CPT de la Gendarmerie/ président de la FDV
BRoda Ahmed Doualeh, Directrice du CFD
Balbala Saharla Hassan Ali, Coordinatrice du centre d'écoute UNF
DAicha Hassan Omar, Employée au SEJSS
Saida Aboubaker Ali, Employée au SEJS
Commission Transport
Président : Aslie Mouhoumed Houssein, Directrice de la Jeunesse au SEJS
Membres : Aydarouse Houssein Guirreh, Inspecteur Général au SE-
JSGhanem Mahmoud Ghanem, Chef de Service Ministère du Budget
Mohamed Omar Mohamed, Chef de service financier à la Primature
Omar Hassan Abdillahi, Employé au SEJS
Roukya Hassan Cheick, Employée au SJES
Neima Abdi Askar, Employée au SEJS
Ifrah Abdillahi Elmi, Employée au SEJS
Mohamed Yonis Arreh, Employée au SEJS
Bouh Houssein Ali, Employé au SEJS
Dabaleh Mohamed Dabaleh, Professeur d'EPS MENFOP
Commission Accueil Arrivée et Départ
Présidente : Saïda Mohamed Moussa, Employée à la BOA
Membres : Gobeh Mahamoud Miguil, Employée à l'AID
Mohamed Ali Farah, Employée au SJES
Ararso Aboubaker Osman, Professeur de français MENFOP
Aden Ali Abdoulaye, Employé à l'AID
Yassin moussa djama s/Ltd, Gendarmerie Nationale
Youssouf Ahmed Abdi Adj/Chef Gendarmerie Nationale
Commission Protocole
Présidente : Ouloufa Ismael Kamihi, Directrice de l'ODE
PIC
Membres : Abdourahman Galalo, Service de Protocole de la Présidence
Youssouf Ahmed Ibrahim, Commerçant
Hassan Mohamed Kamil, Conseiller Technique à la Primature
Rahma Omar Youssouf, Ministère de la Décentralisation
Houmed Houssein, Président de la Fédération, de tennis
Commission Décoration de la salle et diner offert par le CNO Djibouti : Prési-
dente : Nasli Abdallah Karnil
Membres : Amal Abdourahman
Commission Animation et Promotion : Présidente : Masso Houmed Ahmed, Ministère de la Femme et de la Famille
Sous Commission Culturelle : Membres : Ararso Aboubaker Osman, Professeur de français du MENFOP
Commission Sécurité : Président : Colonel Omar Houssein Hassan, Police nationale
Commission médicale : Président : Dr Molid Ali Meidal, CNSS
Commission médias : Président : Abdoukader Bourhan Kanano Chef de service commercial à la RTD
Président de la Fédération de Karaté
Membres : Omar Ali, Directeur de l'information
Madina Saleh Ali, Employé au SEJS
Hatem Dini Ali, Employé au SEJSS
Sous Commission Presse
Kennedy Mohamed Ali Journaliste à la Nation
Membre : ADI
Ibrahim Mohamed Ibrahim, Photographe à La Nation
Ahmed Mohamed Abdallah, Photographe à La Nation
Article 4 : Les administrations publiques et privée sont priées de délivrer des autorisations d'absences pour le personnel cité dans le présent arrêté pour l'organisation de cet événement.

Article 5

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre de toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 6

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du comité sont conviés à accorder la priorité voulue à sa préparation.

Article 7

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH